

Prise de position Intergenerika P-OAMaI/P-OPAS

Sécurité d'approvisionnement, responsabilité, confiance : Ces exigences posées aux fabricants de médicaments indispensables dans le cadre des soins de base sont déjà rémunérées en Suisse, aujourd'hui, à des prix parfois absurdement bas de quelques centimes ou francs.

L'industrie des médicaments génériques soutient en principe l'objectif de réduction des coûts de la santé. Les révisions régulières des prix permettent de réaliser chaque année des économies récurrentes d'environ 500 millions de francs. D'autres économies immédiates de la solution consensuelle – tels que nouveau système de marges de distribution, périodicité accrue du réexamen des prix, réductions de prix supplémentaires de 5 pour cent - permettraient de réaliser des économies supplémentaires de l'ordre de 270 millions de francs par an.

Parfois la Confédération donne l'impression que la main gauche ne sait pas ce que fait la main droite: alors que l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays tire la sonnette d'alarme sur la sécurité de l'approvisionnement en médicaments et qu'un groupe de travail interdisciplinaire élabore des mesures d'ici au printemps 2023, l'Office fédéral de la santé publique veut, contre la volonté du Parlement, imposer le principe du prix le plus bas dans la fixation des prix des médicaments en modifiant les ordonnances de l'OAMaI et de l'OPAS . L'approvisionnement de base en médicaments éprouvés et bon marché est ainsi mis en jeu !

Le mélange de mesures proposé par l'OFSP dans le projet de révision de l'OAMaI-OPAS aurait des conséquences irréversibles - et ce en période de crise, alors que les difficultés de livraison sur le marché des médicaments se sont déjà transformées en une crise d'approvisionnement menaçante. Il serait préférable que l'industrie et l'OFSP réalisent ensemble le consensus approuvé par le Parlement en vue de trouver une solution d'économie. Pour ce faire, il convient de mettre en oeuvre l'offre de solution proposée par une large alliance d'acteurs du secteur de la santé, approuvée par le Parlement, dans le cadre de la révision de l'ordonnance, plutôt que de recourir à une solution extrême qui n'a été ni vérifiée ni calculée par une analyse d'impact de la réglementation.

En conclusion, nous recommandons de ne pas expérimenter, en temps de crise, un mélange de mesures non calculables qui pousserait les médicaments éprouvés hors du marché et nuirait ainsi à tous !

En revanche, les actions suivantes sont à considérer :

- Les mesures décidées par le Parlement, dans le cadre du paquet de mesures de réduction des coûts 1 ou respectivement la solution consensuelle, doivent être mises en oeuvre et évaluées dans un délai raisonnable.
- Il faut attendre le débat au Parlement sur le paquet de mesures de réduction des coûts 2 ainsi que le rapport et les recommandations et résultats du groupe de travail interdisciplinaire sur la sécurité de l'approvisionnement.
- Le Conseil fédéral est prié d'attribuer un mandat pour la réalisation d'une analyse d'impact de la réglementation et de renvoyer le projet d'ordonnance à l'OFSP pour un nouvel examen approfondi.